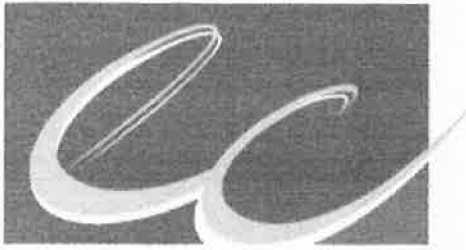


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 26/03/2026 - 1426 - 2017 B 00046 - 824 966 733 - 2M RESTAURATION



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON  
PV DEPOT N° 1426 DU

26 MARS 2026

**EURL 2M RESTAURATION**  
2906 CHEMIN DES ANGELETS  
13310 ST MARTIN DE CRAU

## **COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

RH

# Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL 2M RESTAURATION** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>25 844</b> euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>95 084</b> euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>2 269</b> euros

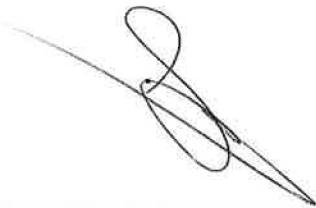
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ALLAUCH  
Le 13/04/2023

Signature

*Copie certifiée conforme à l'originale*



## Etats financiers au 31/12/2022

# Bilan

dh

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement	900	900		5
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 693	5 085	1 608	2 939
	Autres immobilisations corporelles	25 808	13 907	11 901	12 837
	Immobilisations en cours	6 943		6 943	3 896
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>40 344</b>	<b>19 892</b>	<b>20 452</b>	<b>19 677</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	882		882	1 214
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				1 531
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	2 937		2 937	575
	Autres créances	740		740	1 469
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	699		699	1 958	
Charges constatées d'avance	134		134	44	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>5 392</b>		<b>5 392</b>	<b>6 791</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>45 735</b>	<b>19 892</b>	<b>25 844</b>	<b>26 468</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	37	37
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau	(3 849)	(1 449)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 269</b>	<b>(2 401)</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 457</b>	<b>(813)</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		4 320
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 439	252
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 146	7 132
	Dettes fiscales et sociales	16 551	15 578
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	250		
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>24 387</b>	<b>27 281</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>25 844</b>	<b>26 468</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 269,41	(2 400,89)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	24 387	27 281
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

## Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>20 452</b>	<b>79,14</b>	<b>19 677</b>	<b>74,34</b>	<b>775</b>	<b>3,94</b>
<b>Frais d'établissement</b>			5	0,02	(5)	-100,00
FRAIS ETABLISSEMENT	900	3,48	900	3,40		
AMORT FRAIS ETABLISSEMENT	(900)	-3,48	(895)	-3,38	(5)	-0,56
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>1 608</b>	<b>6,22</b>	<b>2 939</b>	<b>11,11</b>	<b>(1 331)</b>	<b>-45,28</b>
MATERIEL ET OUTILLAGE	6 693	25,90	6 693	25,29		
AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE	(5 085)	-19,67	(3 754)	-14,18	(1 331)	-35,46
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>11 901</b>	<b>46,05</b>	<b>12 837</b>	<b>48,50</b>	<b>(936)</b>	<b>-7,29</b>
AGENCEMENT ET INSTALLATION	24 061	93,10	22 447	84,81	1 614	7,19
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	1 746	6,76	1 746	6,60		
AMORT AGENCEMENT ET INSTALLATI	(12 401)	-47,98	(10 048)	-37,96	(2 353)	-23,42
AMORTISSEMENT MATERIEL INFORMA	(1 506)	-5,83	(1 309)	-4,94	(198)	-15,09
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>6 943</b>	<b>26,86</b>	<b>3 896</b>	<b>14,72</b>	<b>3 047</b>	<b>78,20</b>
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 943	26,86	3 896	14,72	3 047	78,20
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>5 392</b>	<b>20,86</b>	<b>6 791</b>	<b>25,66</b>	<b>(1 399)</b>	<b>-20,61</b>
<b>Matières premières, approvisionnements</b>	<b>882</b>	<b>3,41</b>	<b>1 214</b>	<b>4,59</b>	<b>(332)</b>	<b>-27,33</b>
STOCK MP	882	3,41	1 214	4,59	(332)	-27,33
<b>En-cours de production de services</b>			<b>1 531</b>	<b>5,78</b>	<b>(1 531)</b>	<b>-100,00</b>
ENCOURS DE PRODUCTION			1 531	5,78	(1 531)	-100,00
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>2 937</b>	<b>11,36</b>	<b>575</b>	<b>2,17</b>	<b>2 362</b>	<b>410,72</b>
COLLECTIF A 10%	80	0,31	575	2,17	(495)	-86,09
Factures à établir	2 857	11,05			2 857	
<b>Autres créances</b>	<b>740</b>	<b>2,86</b>	<b>1 469</b>	<b>5,55</b>	<b>(729)</b>	<b>-49,65</b>
COLLECTIF FOURNISSEURS	188	0,73	167	0,63	21	12,67
ET AT	41	0,16	41	0,15		
TVA DEDUCTIBLE	448	1,73	329	1,24	119	36,16
TVA SUR FNP	62	0,24	102	0,38	(39)	-38,53
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS			830	3,14	(830)	-100,00
<b>Disponibilités</b>	<b>699</b>	<b>2,71</b>	<b>1 958</b>	<b>7,40</b>	<b>(1 259)</b>	<b>-64,29</b>
SOCIETE GENERALE	699	2,71	1 958	7,40	(1 259)	-64,29
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>134</b>	<b>0,52</b>	<b>44</b>	<b>0,17</b>	<b>90</b>	<b>204,16</b>
Charges constatées d'avance	134	0,52	44	0,17	90	204,16
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>25 844</b>	<b>100,00</b>	<b>26 468</b>	<b>100,00</b>	<b>(625)</b>	<b>-2,36</b>

## Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>1 457</b>	<b>5,64</b>	<b>(813)</b>	<b>-3,07</b>	<b>2 269</b>	<b>279,18</b>
Capital Social ou individuel	3 000	11,61	3 000	11,33		
CAPITAL	3 000	11,61	3 000	11,33		
Réserve légale	37	0,14	37	0,14		
Réserve légale	37	0,14	37	0,14		
Report à nouveau	(3 849)	-14,89	(1 449)	-5,47	(2 401)	-165,75
RAN NEGATIF	(3 849)	-14,89	(1 449)	-5,47	(2 401)	-165,75
Résultat de l'exercice	2 269	8,78	(2 401)	-9,07	4 670	194,52
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>24 387</b>	<b>94,36</b>	<b>27 281</b>	<b>103,07</b>	<b>(2 894)</b>	<b>-10,61</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			4 320	16,32	(4 320)	-100,00
PRET			4 312	16,29	(4 312)	-100,00
INTERETS COURUS NON ECHUS			7	0,03	(7)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	3 439	13,31	252	0,95	3 188	N/S
C/C RISI HERVE	3 439	13,31	252	0,95	3 188	N/S
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 146	16,04	7 132	26,95	(2 986)	-41,86
COLLECTIF FOURNISSEURS	3 331	12,89	5 004	18,91	(1 673)	-33,43
FOURNISSEURS FNP	815	3,15	2 128	8,04	(1 313)	-61,69
Dettes fiscales et sociales	16 551	64,04	15 578	58,86	973	6,25
RSI	6 396	24,75	15 365	58,05	(8 969)	-58,37
Org.soc.-Ch.à payer	9 402	36,38			9 402	
TVA A PAYER	564	2,18	161	0,61	403	250,31
TVA COLLECTEE	7	0,03	52	0,20	(45)	-86,09
TVA SUR FAE	182	0,70			182	
Autres dettes	250	0,97			250	
CAP - Charges à payer	250	0,97			250	
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>25 844</b>	<b>100,00</b>	<b>26 468</b>	<b>100,00</b>	<b>(625)</b>	<b>-2,36</b>

## Etats financiers au 31/12/2022

# Compte de Résultat

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	95 084		95 084	84 883
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>95 084</b>		<b>95 084</b>	<b>84 883</b>
	Production stockée			(1 531)	(1 169)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				100
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				4
	Autres produits			3	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>93 556</b>	<b>83 818</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				368
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			34 179	30 539
	Variation de stock			332	(814)
	Autres achats et charges externes			16 817	14 432
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 432	2 693
	Salaires et traitements			29 449	24 371
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			5 081	9 388
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 886	4 448
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			3	6	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>91 180</b>	<b>85 431</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>2 376</b>	<b>(1 613)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 376</b>	<b>(1 613)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	107	322
	<b>Total des charges financières</b>	<b>107</b>	<b>322</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(107)</b>	<b>(322)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>2 269</b>	<b>(1 935)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		466
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>466</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(466)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>93 556</b>	<b>83 818</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>91 287</b>	<b>86 219</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 269</b>	<b>(2 401)</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>93 556</b>	<b>98,39</b>	<b>83 818</b>	<b>98,75</b>	<b>9 738</b>	<b>11,62</b>
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>95 084</b>	<b>100,00</b>	<b>84 883</b>	<b>100,00</b>	<b>10 201</b>	<b>12,02</b>
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>95 084</b>	<b>100,00</b>	<b>84 883</b>	<b>100,00</b>	<b>10 201</b>	<b>12,02</b>
RECETTES 10%	60 027	63,13	56 769	66,88	3 258	5,74
PRESTATIONS 5.5	34 502	36,29	28 114	33,12	6 388	22,72
PRESTATION SERVICES RESTAURANT	555	0,58			555	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>95 084</b>	<b>100,00</b>	<b>84 883</b>	<b>100,00</b>	<b>10 201</b>	<b>12,02</b>
<b>Production stockée</b>	<b>(1 531)</b>	<b>-1,61</b>	<b>(1 169)</b>	<b>-1,38</b>	<b>(362)</b>	<b>-30,97</b>
PRODUCTION EN COURS	(1 531)	-1,61	(1 169)	-1,38	(362)	-30,97
<b>Reprises sur provisions, transferts de charges</b>			<b>100</b>	<b>0,12</b>	<b>(100)</b>	<b>-100,00</b>
TRANSFERT DE CHARGES EXO			100	0,12	(100)	-100,00
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>0,01</b>	<b>(1)</b>	<b>-34,03</b>
PRODUITS DE GESTION COURANTE	3		4	0,01	(1)	-34,03
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>91 180</b>	<b>95,89</b>	<b>85 431</b>	<b>100,65</b>	<b>5 749</b>	<b>6,73</b>
<b>Achats de marchandises</b>			<b>368</b>	<b>0,43</b>	<b>(368)</b>	<b>-100,00</b>
ACHATS MARCHANDISES TN			368	0,43	(368)	-100,00
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	<b>34 179</b>	<b>35,95</b>	<b>30 539</b>	<b>35,98</b>	<b>3 640</b>	<b>11,92</b>
ACHATS MATIERES PREMIERES TN	5 396	5,68	4 209	4,96	1 187	28,20
ACHAT MATIERES PREMIERES 5.5	24 996	26,29	23 773	28,01	1 223	5,14
EMBALLAGES	3 787	3,98	2 558	3,01	1 230	48,09
<b>Variation de stocks approvisionnements</b>	<b>332</b>	<b>0,35</b>	<b>(814)</b>	<b>-0,96</b>	<b>1 146</b>	<b>140,78</b>
STOCK MP	332	0,35	(814)	-0,96	1 146	140,78
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>16 817</b>	<b>17,69</b>	<b>14 432</b>	<b>17,00</b>	<b>2 385</b>	<b>16,53</b>
GAZ			39	0,05	(39)	-100,00
FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	1 804	1,90	2 412	2,84	(608)	-25,20
ACHAT PETIT EQUIP INTRACOM			23	0,03	(23)	-100,00
FOURNITURES DE BUREAU ET ADMIN	158	0,17	172	0,20	(14)	-8,20
LOCATIONS IMMOBILIERES	3 000	3,16	1 000	1,18	2 000	200,00
LOCATION TPE			101	0,12	(101)	-100,00
LOCATION MATERIEL	353	0,37	795	0,94	(442)	-53,63
ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	1 655	1,74	556	0,66	1 099	197,54
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL			133	0,16	(133)	-100,00
MAINTENANCE	43	0,05	43	0,05		
ASSURANCES	866	0,91	921	1,08	(55)	-5,95
ASSURANCE DES PRETS	80	0,08	96	0,11	(16)	-16,76
ASSURANCE SOGECAP	111	0,12	109	0,13	2	2,15
HONORAIRES	2 340	2,46	2 316	2,73	24	1,04
FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	59	0,06	10	0,01	50	521,05
ANNONCES INSERTIONS	465	0,49	731	0,86	(266)	-36,37
CADEAUX CLIENTELE	60	0,06			60	
FRAIS DE DEPLACEMENT	78	0,08	41	0,05	36	87,34
FRAIS IK	3 696	3,89	3 404	4,01	292	8,57

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 12		01/01/2021 12		Variations	
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		%
FRAIS DE RECEPTIONS	228	0,24	169	0,20	59	35,13
FRAIS POST AUX	22	0,02	10	0,01	12	121,32
FRAIS TELEPHONE	893	0,94	523	0,62	370	70,74
SERVICE BANCAIRES	634	0,67	677	0,80	(44)	-6,47
FRAIS CARTE BLEUES	159	0,17	95	0,11	64	66,74
COTISATIONS	114	0,12	57	0,07	57	100,00
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>1 432</b>	<b>1,51</b>	<b>2 693</b>	<b>3,17</b>	<b>(1 261)</b>	<b>-46,83</b>
FORMATION CONTINUE	103	0,11	103	0,12		
COTISATION CFE	345	0,36	347	0,41	(2)	-0,58
CSG DEDUCTIBLE	984	1,03	2 243	2,64	(1 259)	-56,13
<b>Salaires et traitements</b>	<b>29 449</b>	<b>30,97</b>	<b>24 371</b>	<b>28,71</b>	<b>5 078</b>	<b>20,83</b>
REMUNERATION GERANCE	29 449	30,97	24 371	28,71	5 078	20,83
<b>Cotisations personnelles de l'exploitant</b>	<b>5 081</b>	<b>5,34</b>	<b>9 388</b>	<b>11,06</b>	<b>(4 307)</b>	<b>-45,88</b>
RSI - MALADIE	729	0,77	1 062	1,25	(333)	-31,36
RSI - RETRAITE	3 451	3,63	7 435	8,76	(3 984)	-53,58
MACIF - MADELIN MEDICIS	448	0,47	448	0,53		-0,01
MACIF MUTUELLE GSI ESSENTIELLE	453	0,48	443	0,52	10	2,28
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>3 886</b>	<b>4,09</b>	<b>4 448</b>	<b>5,24</b>	<b>(561)</b>	<b>-12,62</b>
DOT AUX AMORTISSEMENTS CORPO	3 886	4,09	4 448	5,24	(561)	-12,62
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3</b>		<b>6</b>	<b>0,01</b>	<b>(3)</b>	<b>-44,30</b>
CHARGES DE GESTION COURANTE	3		6	0,01	(3)	-44,30
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 376</b>	<b>2,50</b>	<b>(1 613)</b>	<b>-1,90</b>	<b>3 989</b>	<b>247,36</b>
<b>Total des produits financiers</b>						
<b>Total des charges financières</b>	<b>107</b>	<b>0,11</b>	<b>322</b>	<b>0,38</b>	<b>(215)</b>	<b>-66,75</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>107</b>	<b>0,11</b>	<b>322</b>	<b>0,38</b>	<b>(215)</b>	<b>-66,75</b>
INTERETS D'EMPRUNTS	42	0,04	293	0,35	(251)	-85,57
INTERETS BANCAIRES	65	0,07	29	0,03	36	125,90
<b>Résultat financier</b>	<b>(107)</b>	<b>-0,11</b>	<b>(322)</b>	<b>-0,38</b>	<b>215</b>	<b>66,75</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>2 269</b>	<b>2,39</b>	<b>(1 935)</b>	<b>-2,28</b>	<b>4 204</b>	<b>217,31</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>						
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>466</b>	<b>0,55</b>	<b>(466)</b>	<b>-100,00</b>
<b>Dotations excep. aux amortissements et aux provisions</b>			<b>466</b>	<b>0,55</b>	<b>(466)</b>	<b>-100,00</b>
Compte n° 68710000			466	0,55	(466)	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>(466)</b>	<b>-0,55</b>	<b>466</b>	<b>100,00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 269</b>	<b>2,39</b>	<b>(2 401)</b>	<b>-2,83</b>	<b>4 670</b>	<b>194,52</b>

## Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022		12 mois		01/01/2021 31/12/2021		12 mois		Ecart		%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		95 084	100,00		84 883	100,00		10 201	12,02		
Ventes de marchandises											
- Achats de marchandises					368			(368)	-100,0		
- Variation stocks de marchandises											
<b>MARGE COMMERCIALE</b>					(368)			368	100,00		
Production vendue : Biens											
+ Production vendue : Travaux											
+ Production vendue : Services		95 084	100,00		84 883	100,00		10 201	12,02		
+ Variation production stockée		(1 531)	-1,61		(1 169)	-1,38		(362)	30,97		
+ Production immobilisée											
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		93 553	98,39		83 714	98,62		9 839	11,75		
<b>PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE</b>		93 553	98,39		83 346	98,19		10 207	12,25		
- Achats stockés approvisionnement		34 179	35,95		30 539	35,98		3 640	11,92		
- Variation des stocks et approvisionnement		332	0,35		(814)	-0,96		1 146	-140,7		
- Achats de sous-traitance											
- Achats non stockés		1 962	2,06		2 646	3,12		(684)	-25,84		
- Autres charges externes		14 855	15,62		11 786	13,88		3 069	26,04		
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>		51 328	53,98		44 158	52,02		7 171	16,24		
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>		42 225	44,41		39 189	46,17		3 036	7,75		
+ Subventions d'exploitation											
- Impôts, taxes sur rémunérations		103	0,11		103	0,12					
- Autres impôts et taxes		1 329	1,40		2 590	3,05		(1 261)	-48,69		
- Salaires et traitements		29 449	30,97		24 371	28,71		5 078	20,83		
- Charges sociales		5 081	5,34		9 388	11,06		(4 307)	-45,88		
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		6 263	6,59		2 737	3,22		3 526	128,85		
+ Reprises sur amortissements et provisions											
+ Autres produits d'exploitation		3			4	0,01		(1)	-34,03		
+ Transfert de charges d'exploitation					100	0,12		(100)	-100,0		
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions		3 886	4,09		4 448	5,24		(561)	-12,62		
- Autres charges de gestion courante		3			6	0,01		(3)	-44,30		
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>		2 376	2,50		(1 613)	-1,90		3 989	247,36		
+ Quote-part sur opérations en commun											
+ Produits financiers											
- Quote-part sur opérations en commun											
- Charges financières		107	0,11		322	0,38		(215)	-66,75		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		2 269	2,39		(1 935)	-2,28		4 204	217,31		
Produits exceptionnels											
- Charges exceptionnelles					466	0,55		(466)	-100,0		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>					(466)	-0,55		466	100,00		
- Participation des salariés											
- Impôts sur les bénéfices											
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		2 269	2,39		(2 401)	-2,83		4 670	194,52		

**Etats financiers au 31/12/2022**

**ANNEXE**

## Frais d'établissement

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Valeur nette

Taux amortissement

Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>TOTAL</b>		

## Frais de recherche

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Montant

Recherche  
fondamentaleRecherche  
appliquée

Développement

<b>Dép. R &amp; D sans contrepartie spécifique</b> - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels				
<b>Dép. R &amp; D avec contrepartie spécifique</b> - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
<b>TOTAL</b>				
<b>Autres dépenses de R &amp; D</b> - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

## Fonds commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Observations

Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
<b>TOTAL</b>		

## Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	900					900
Total immobilisations corporelles	34 783		5 320		659	39 444
Total immobilisations financières						
<b>TOTAL</b>	<b>35 683</b>		<b>5 320</b>		<b>659</b>	<b>40 344</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	895	5		900
Total immobilisations corporelles	15 110	3 881		18 992
<b>TOTAL</b>	<b>16 005</b>	<b>3 886</b>		<b>19 892</b>

## Provisions

Etat exprimé en euros	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2022
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>				

## Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>Actions / Parts sociales</b>				
Du capital social début exercice				3 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
<b>Du capital social fin d'exercice</b>				<b>3 000,00</b>

## Créances

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avances	3 810	3 810	
<b>TOTAL</b>	<b>3 810</b>	<b>3 810</b>	

## Dettes

	31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 146	4 146		
Dettes fiscales et sociales	16 551	16 551		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 689	3 689		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>24 387</b>	<b>24 387</b>		

## Plusieurs postes du Bilan

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Bilan Actif</b>				
<b>Actif immobilisé</b>				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
<b>Actif circulant</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
<b>Bilan Passif</b>				
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				

**Etats financiers au 31/12/2022**

**ETATS  
FISCAUX**



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: **SIE ARLES AVENUE DES ALYCAMPS 13637 ARLES CEDEX**  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
Identification du destinataire: **EURL 2M RESTAURATION 2906 CHEMIN DES ANGELETS 13310 ST MARTIN DE CRAU**  
Insp. IFU: **332583** N° dossier: **82496673300027** N° Siret: **82496673300027**

**B ACTIVITÉ**  
Activités exercées (souligner l'activité principale): **RESTAURANT**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**  
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)  
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:   
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET:

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**  
Bénéfice imposable au taux normal:  0 Bénéfice imposable au taux de 15%:  Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B):   
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%:

**2 Plus-values**  
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%:   
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%:  Autres plus-values imposables au taux de 19%:  Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%:  Plus-values exonérées art. 238 quinquies:

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines territoire entrepreneur art. 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies   
Entreprises nouvelles art. 44 septies  Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas):  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%:   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif art. 244 quater W   
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065)  
**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt** (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement)  
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%:

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**  
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%:

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**  
1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)   
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:   
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe:

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé: **acd**

ECF  Désignation du prestataire:

**OGA/OMGA**  Viseur conventionné   
Nom, adresse, téléphone:  
- Professionnel de l'expertise comptable: **CABINET HELLMANN 338 Avenue du Vallon Vert 13190 ALLAUCH 049 107 0097**  
- Conseil: **CABINET HELLMANN 338 AVENUE DU VALLON VERT 13190 ALLAUCH 04.91.07.00.97**  
- CGA/OMGA ou viseur conventionné:   
N° d'agrément:

Signature et qualité du déclarant: **RISI HERVE GERANT**

**A ST MARTIN DE CR** le



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et Date de clôture de l'exercice

**EURL 2 M RESTAURATION**  
**31122022**

**K DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVL imputée sur les PVL de l'exercice			
MVL réalisée au cours de l'exercice			
MVL restant à reporter			

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>							
Adresse de l'entreprise : <b>2906 CHEMIN DES ANGELETS 13310 ST MARTIN DE CRAU</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>							
Numéro SIRET * <b>8 2 4 9 6 6 7 3 3 0 0 0 2 7</b>			Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, <b>31122022</b>							
		N-1 <b>31122021</b>							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	900	AC	900		5	
		Frais de développement*	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 693	AS	5 085	1 608	2 939	
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 808	AU	13 907	11 901	12 837	
		Immobilisations en cours	AV	6 943	AW		6 943	3 896	
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB			BC					
Autres titres immobilisés	BD			BE					
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières *	BH		BI						
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>40 344</b>	<b>BK</b>	<b>19 892</b>	<b>20 452</b>	<b>19 677</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	882	BM	882	1 214		
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ		1 531		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 937	BY		2 937	575	
		Autres créances (3)	BZ	740	CA		740	1 469	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
Disponibilités		CF	699	CG		699	1 958		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	134	CI		134	44		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>5 392</b>	<b>CK</b>	<b>5 392</b>	<b>5 392</b>	<b>6 791</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>45 735</b>	<b>1A</b>	<b>19 892</b>	<b>25 844</b>	<b>26 468</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise <b>EURL 2M RESTAURATION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....3.000..... )	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	37	37
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(3 849)	(1 449)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>2 269</b>	<b>(2 401)</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>1 457</b>	<b>(813)</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TO TAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		4 320
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	3 439	252
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 146	7 132
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 551	15 578
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	250		
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)				
<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>24 387</b>	<b>27 281</b>	
Ecart de conversion passif *	ED			
<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>25 844</b>	<b>26 468</b>	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	24 387	27 281	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	95 084	FH	95 084	84 883	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	<b>95 084</b>	FK	<b>95 084</b>	<b>84 883</b>	
	Production stockée *			FM	(1 531)	(1 169)	
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		100	
	Autres produits (1) (11)			FQ	3	4	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>93 556</b>	<b>83 818</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		368	
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	34 179	30 539	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	332	(814)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	16 817	14 432	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 432	2 693	
	Salaires et traitements *			FY	29 449	24 371	
	Charges sociales (10)			FZ	5 081	9 388	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	3 886	4 448
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	3	6	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>91 180</b>	<b>85 431</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>2 376</b>	<b>(1 613)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	107	322	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>107</b>	<b>322</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>(107)</b>	<b>(322)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>2 269</b>	<b>(1 935)</b>	

Désignation de l'entreprise <b>EURL 2M RESTAURATION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	466
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	466
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(466)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	93 556
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	91 287
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	2 269
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	100
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5 4 180	A2	5 081
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 901 obligatoires A9 4 180 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

## 2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2022

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
<b>Totalisation</b>		

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise		EURL 2M RESTAURATION										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations													
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
INCORP.		1		2				3									
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	900				D8								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD					KE								
CORPORELLES	Terrains			KG					KH								
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK							
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP			KQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	6 693		KT	548		KU	548			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	22 447		KW			KX	1 614					
		Matériel de transport *			KY					KZ	LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 746		LC					LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE					LF					LG		
		Immobilisations corporelles en cours			LH	3 896		LI					LJ	3 158			
		Avances et acomptes			LK					LL					LM		
		TOTAL III			LN	34 783		LO					LP	5 320			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G					8M					8T			
	Autres participations			8U					8V					8W			
	Autres titres immobilisés			1P					1R					1S			
	Prêts et autres immobilisations financières			1T					1U					1V			
	TOTAL IV			LQ					LR					LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	35 683		ØH					ØJ	5 320				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence											
		par virement de poste à poste	par cession à des tiers ou mises hors service ou réduction d'une mise en équivalence														
INCORP.		1		2		3		4									
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN			CØ	900		D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO			LV			LW	1X						
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY	LZ						
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB	MC					
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME	MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS			MG			MH	MI					
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	548		MJ	6 693		MK	ML					
		Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU			MM	24 061		MN	MO					
			Matériel de transport			IV			MP			MQ	MR				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW			MS	1 746		MT	MU					
	Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW	MX						
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ	111		NA	6 943		NB				
Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF					
TOTAL III			IY	659		NG	39 444		NH			NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU			M7	ØW						
	Autres participations			IØ			ØX			ØY	ØZ						
	Autres titres immobilisés			I1			2B			2C	2D						
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E			2F	2G						
	TOTAL IV			I3			NJ			NK	2H						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	659		ØK	40 344		ØL	ØM						

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL 2M RESTAURATIONNéant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TO TAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.  
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>							Néant <input type="checkbox"/>			
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement		CY	895	EL	5	EM		EN	900	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>895</b>	RM	<b>5</b>	RN		RO	<b>900</b>	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 754	QA	1 331	QB		QC	5 085	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	10 048	QE	2 353	QF		QG	12 401	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 309	QM	198	QN		QO	1 506	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>15 110</b>	QV	<b>3 881</b>	QW		QX	<b>18 992</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>16 005</b>	ØP	<b>3 886</b>	ØQ		ØR	<b>19 892</b>	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M5	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc an divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP			SR	

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D	
			6E	6F	6G	6H	
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
			9U	9V	9W	9X	
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 937		2 937		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Prévision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	41		41	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	510		510	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	188		188		
	Charges constatées d'avance	VS	134		134		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>3 810</b>	VU	<b>3 810</b>	VV
	RENOVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 146		4 146		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 798		15 798		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	753		753		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	3 439		3 439		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	250		250		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>24 387</b>	VZ	<b>24 387</b>		
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			3 439
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 312	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : <b>31122022</b>				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	2 269	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
<b>TOTAL I</b>					WR	2 269		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WW		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					XB		
	Majoration d'amortissement *					I6		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II )		XI	2 269			
		déficit ( II moins I )						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						2 269		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	0		
					XO	0		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

Désignation de l'entreprise <b>EURL 2M RESTAURATION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 584	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	2 269	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	2 315	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 315	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	<b>YN</b>	<b>YO</b>	
	↓ ligne W1	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>												Néant <input type="checkbox"/> *									
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 449)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 401)		Dividendes		ZD														
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE															
					Report à nouveau	ZF															
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>(3 849)</b>			Report à nouveau	ZG		(3 849)												
												<b>TOTAL II</b>		ZH	<b>(3 849)</b>						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :		Exercice N-1 :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ																
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR																
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS																
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT																
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	3 353		XQ	3 353		1 895													
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU																
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 399		2 326													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	11 066		10 211													
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	<b>16 817</b>		<b>14 432</b>													
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	345		347													
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 087		2 346													
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	<b>1 432</b>		<b>2 693</b>													
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	7 874		7 224													
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	4 551		4 170													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	29 449															
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%												
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP								- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0											
												ZR									
												RG		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							
												RH		- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL													
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC													
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO													
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF													
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale												JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )	( B )	( C )		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				( Ventilation par taux )			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **EURL 2M RESTAURATION**Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 2M RESTAURATION</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TO TAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TO TAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou année 2018 <sup>1</sup>

### FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	EURL 2M RESTAURATION		
Adresse	2906 CHEMIN DES ANGELETS	13310 ST MARTIN DE CR	
N° SIREN	824966733		

SOCIETE BENEFICIAINT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° SIREN	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	95 084	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5%) <sup>2</sup>	2	20 000
----------------------------------	---	--------	--	---	--------

### I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes <sup>3</sup>	3	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>4</sup>	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME <sup>5</sup>	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

### II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	20 000

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.

<sup>2</sup> Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

<sup>3</sup> Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

<sup>4</sup> Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

<sup>5</sup> Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.



**VII - SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR DETERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DECLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)**

**SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1**

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 <sup>14</sup>	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

**REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT NON UTILISEE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE**

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 <sup>15</sup>	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N <sup>16</sup> (colonne 1 - colonne 2)
	1	2	3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 <sup>17</sup>			TOTAL 31
<b>Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année</b> (montant ligne 23 + montant ligne 31) <sup>18</sup>			32

<sup>14</sup> Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

<sup>15</sup> Reporter le montant indiquée ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

<sup>16</sup> Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

<sup>17</sup> Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

<sup>18</sup> Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

## Attestation de chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

### COVID-19

En notre qualité d'expert-comptable et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la présente attestation pour faire face à la situation économique de votre entreprise liée au COVID19 et à votre demande de prêt garanti par l'état.

Je soussigné(e), CABINET HELLMANN, Expert-Comptable atteste par la présente que le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31/12/2022 de l'entreprise EURL 2M RESTAURATION dont le siège social est à 2906 CHEMIN DES ANGELETS 13310 ST MARTIN DE CRAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro 82496673300027, dont le capital s'élève à 3 000 euros est de 58562,65 euros.

Par voie de conséquence, vous pouvez prétendre à un financement de 25 % du chiffre d'affaires soit 14641 euros.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en oeuvre au regard de leurs propres besoins.

Attestation établie pour faire valoir ce que de droit,

Fait à ALLAUCH  
Le 13/04/2023

Signature

**2M RESTAURATION**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 3000 euros**  
**Siège social : 290-6 Chemin des angelets**  
**13310 ST MARTIN DE CRAU**  
**RCS TARASCON : 824966733**

certifié conforme  
à l'original.



**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU**  
**30 JUIN 2023**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille vingt trois,  
Le 30 juin,  
A 16 heures,

Monsieur Hervé RISI,  
Demeurant 290-6 chemin des angelets 13310 ST MARTIN DE  
CRAU.  
Propriétaire de la totalité des 3000 parts sociales de 1 euros  
composant le capital social de la société 2M RESTAURATION .

Associé unique et seul gérant de ladite société.

**1.A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Hervé RISI,  
associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de  
l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le  
rapport de gestion sur les opérations écoulés.

R.H.

## 2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Chiffre d'affaires : 95 084€

Total du bilan : 25 844€

Résultat net : bénéfice de 2 269€

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2269 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	2269€	euros
Report à nouveau antérieur :	3849,39€	euros
Solde :	-1580,39€	euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à -1580,39€ euros	-1580,39€	euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

## TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code du commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

R.H.

## QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Clôture de l'assemblée

Fait à Saint Martin de Crau le 30/06/2023

Hervé RISI



R.A.